

Les Pactes locaux s'invitent à Mulhouse

Beispiel Walferdingen

Eric Lavillunière, Inees

Nic Eickmann

A l'invitation de la Maison des citoyens du monde (MCM) animée par Roger Winterhalter, les pactes locaux, qui réunissent des partenariats locaux pour mettre les territoires en mouvement, inaugureront un nouveau cycle de „voyages apprenants“ (c'est-à-dire de découverte d'une réalité locale pour en tirer des enseignements utilisables en d'autres lieux).



Photo: Inees

Ici on aborde les sujets par ordre de priorités: se nourrir, se loger, se déplacer... Et le constat est que ces droits fondamentaux ne sont pas assurés pour tous! Les solutions? L'économie solidaire comme une base d'expérimentation, de lutte et d'expression pour un monde plus solidaire. Le moteur?

L'expression collective et l'action: des groupes de parole, un magasin pour rien (ici on n'achète et ne vend rien, on dépose et on prend gratuitement), une cantine sociale, un jardin maraîcher biologique et des expériences d'éco-habitat collectif avec un mot d'ordre: la mixité sociale. Ici pas de ghetto bobo ou de chômeurs désargentés. On mixe pour construire des alternatives durables.

Une revue (Le colibri) pour faire une promotion didactique de ces expériences, une monnaie locale (le SOL), une mutuelle solidaire et des projets sur la grande région. Chômeurs et militants de l'économie solidaire, usissez-

Le magasin pour rien: un lieu qui compte à Mulhouse

vous! C'est autour de projets d'agriculture urbaine expérimentés à Bâle que Fribourgeois et Mulhousiens fraternisent et échangent. Ah oui, parce qu'il ne faut pas oublier: c'est aussi dans

le plaisir de faire ensemble que tous ces projets se développent.

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté les pactes locaux organisent une conférence à

Bruxelles le 23 novembre 2010 (renseignements auprès de martine.theveniaut4@orange.fr) - d'autres voyages apprenants sont programmés à Viennne, en Algarve, à Berlin et en Italie.

Les principes coopératifs

Le droit et l'économie solidaire

Gilles Dacheux, OPE

Pour David Hiez, professeur de droit à l'Université du Luxembourg, évoluant dans un Etat de droit, l'économie solidaire doit se faire reconnaître par le droit. Cela n'est pas clairement le cas dans les textes actuels.

Les structures de l'économie solidaire doivent pouvoir intégrer ce qui fait leurs spécificités et qui ne se retrouvent pas globalement dans les statuts conventionnels. A savoir, ce sont des sociétés de personnes (et pas de capitaux), d'utilité collective, avec des prin-

cipes de gestion démocratique (un homme/une femme, une voix), rattachées au territoire, avec des ressources multiples (privées, publiques, bénévoles).

Ces principes existent du côté des pays limitrophes mais ne sont pas regroupés dans une structure particulière. Ainsi, il existe la Société à finalité sociale en Belgique, qui peut s'adjoindre à toute forme juridique, mais on y retrouve, au mieux, les seuls principes coopératifs. Son intérêt est donc relatif. En France, le réalisme fiscal ne s'intéresse pas aux natures des structures, mais peut

inspecter leur utilité publique. C'est intéressant mais pas complet. En général, l'hybridation des ressources, chère à l'économie solidaire, n'a pas de fondements juridiques et, le rattachement au territoire se retrouve uniquement dans les coopératives agricoles. Par ailleurs, les associations, contrairement aux idées reçues, n'ont pas l'obligation d'adopter une gestion démocratique. Enfin, la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) qui permet d'associer tous les partenaires parties prenantes d'un projet, va dans le bon sens, mais son

fonctionnement complexe non assorti d'avantages fiscaux la rend peu attrayante.

L'économie solidaire s'inscrit par défaut dans le droit à l'action collective (ex.: droit d'association) mais elle devrait s'inscrire dans le 3^e âge du droit visant à l'autonomie des individus (ex.: droit à un environnement sain).

Les juristes sont toujours très pragmatiques: David Hiez ne comprend pas la difficulté de s'émanciper d'une orthodoxie économique pour construire d'autres modèles dont toutes les pièces du puzzle sont connues.



Foto: Tageblatt-Archiv

Nic Eickmann

Ab 2002 wurde dann eine weitere Mannschaft geschaffen, welche sich mit Umweltaerbeiten und Grünanlagen beschäftigte.

Durch diese Mannschaft wurde eine Mauer zwischen einem Gemeindegelände und einem Privatgrundstück errichtet, im Helmsinger Wald wurden der Fußgängerweg „Sonnenberg“ in stand gesetzt und auf dem Aussichtspunkt Bänke aufgestellt, Geländer und Treppen im Hof „Galerie“ und „Maison Keiser“ wurden hergerichtet und hinter Letzterer eine Grünanlage geschaffen, auf „Geierberg“ wurde neben dem Aussichtspunkt eine Bank aufgestellt, eine Einzäunung am Rande der Alzette errichtet, Unterhaltsarbeiten am „Trim-Parcours“ wurden vorgenommen, die Treppe am „Staffelter“ zum „Plateau Raschpetzer“ wurde erneuert, am Aussichtspunkt „Geierberg“ wurde ein Hinweisschild aufgestellt usw.

Es bleibt zu erwähnen, dass sich die CIGL-Mitarbeiter auch das Jahr über mit kleineren Arbeiten wie Grasmähen und Heckenschneiden befassen.

Weitere vorgesehene Arbeiten waren der Weg zum Bereldinger Wald, ein Weg zum „Juegd-Schlach“, das Projekt „Cabane“ auf dem „Plateau Raschpetzer“, eine ganze Reihe von Unterhaltsarbeiten usw.

Aber auch die Weiterbildung der jugendlichen Arbeitslosen in der Gemeinde Walferdingen war eine Priorität des CIGL. So hatten 20 Mitarbeiter innerhalb eines Jahres Gelegenheit, an 48 verschiedenen Weiterbildungskursen teilzunehmen.

Alles in allem eine Aktivität im CIGL der Gemeinde Walferdingen, die man anerkennen muss.

Le difficile choix des entrepreneurs de l'économie solidaire ou ...

La nécessité d'introduire un nouveau statut juridique

Véronique Medinger, Réseau OPE

Le projet de loi sur la réforme des asbl et les fondations a mis le sujet au goût du jour. La parution d'un texte dans les Annales du droit luxembourgeois conforte la nécessité de thématiser la question du statut juridique pour les entreprises de l'économie solidaire au Luxembourg.

Au cœur du problème, la question de l'activité économique désintéressée que veut mettre en œuvre des groupements désireux d'entreprendre autrement, au service de l'homme et de la collectivité.

Ces citoyens qui s'unissent autour d'un projet commun n'ont alors que deux réelles alternatives pour se doter d'une personnalité

juridique, la coopérative ou l'asbl.

Alors même qu'ils n'entendent pas s'enrichir personnellement, le choix se porte souvent sur la coopérative qui, de par son statut de société commerciale, leur permet de prêter de manière régulière des services de type commercial. Le projet „associatif“ se retrouve ainsi dénaturé par la forme juridique de ces entreprises qui relèvent souvent de l'économie solidaire. Tout au plus l'engagement collectif se voit consacré au niveau de la gouvernance dans le principe coopératif „un homme, une voix“.

L'asbl se prête mieux pour célébrer les valeurs des entreprises de l'économie solidaire qui seront consacrées dans les statuts, mais se pose alors le problème de

la fourniture de biens et de services rémunérés. Certaines asbl désireuses d'offrir des services ou d'exercer des activités qui risqueraient d'être qualifiées d'actes de commerce (par leur nature et leur régularité), préfèrent ainsi le choix de la coopérative pour ces services et activités.

Non qu'elles changent de statut, mais elles ont plus tendance à fonder une nouvelle entité juridique dans laquelle on retrouve souvent les mêmes administrateurs que dans l'asbl, désireuse de „délocaliser“ ces activités. Cette pratique nuit aussi bien à l'image des coopératives qu'à celles des asbl. La coopérative devient le simple récipiendaire d'une partie des activités et l'asbl pervertit ses membres en de banals hommes de paille.

Alors comment sortir de l'impasse?

Par une troisième voie, un nouveau statut juridique. OPE a justement élaboré un projet „d'association d'intérêt collectif“, permettant des activités économiques désintéressées sans bafouer le principe associatif à la base de l'initiative citoyenne. Fournir un statut juridique adapté permettrait d'avoir une meilleure visibilité des acteurs de l'économie solidaire, de définir des politiques de soutien adaptées... et de susciter des vocations pour créer de l'emploi dans les secteurs de l'économie „verte“ notamment.

web.opel.lu/pour-en-savoir-plus.html